Année 2025

Devoir de diligence

Le contexte de notre chaine d'approvisionnement n'a pas changé depuis plusieurs années et après avoir fait notre devoir de diligence selon les 5 étapes de l'OCDE, eu en retour nos questionnaires KYC (connaître son partenaire) et pris les informations nécessaires sur nos fournisseurs, nous n'avons pas constaté de signal d'alerte sur notre chaine d'approvisionnement.

Analyse des signaux d'alerte traités

Le signal d'alerte d'un fournisseur en 2024 concernant sa relation avec quelques entreprises en zone CAHRA a été surveillé et suivi par nos soins. Lors de notre devoir de diligence et formulaire KYC 2025, notre fournisseur nous a confirmé toujours entretenir des relations avec un nombre limité de sociétés en zone CAHRA mais que ces dernières étaient cotées en bourse et démontraient un engagement fort en matière de conformité.
Toutes ces sociétés satisfont aux exigences des processus de due diligence de notre fournisseur, qui sont alignés sur les standards de la LBMA, du RJC et des principes directeurs de l'OCDE.
De plus, notre fournisseur nous confirme que ses activités en zone CAHRA ne financent en aucune manière des groupes armés, ni le travail forcé ou d'autres atteintes aux Droits humains. Ils ne contribuent également pas à la corruption ou au blanchiment d'argent.

Notre fournisseur ayant pu nous confirmer que toutes ses relations d'affaires font l'objet d'un processus strict de due diligence, d'une revue annuelle des sociétés à risque accrus et de rapports de visite corrélant ses constatations faites sur sites, nous continuons notre collaboration avec ledit fournisseur.

Nous suivrons annuellement l'évolution de ce signal d'alerte et notre relation commerciale avec notre fournisseur.

Rapport annuel

Malgré une conjoncture mondiale difficile qui s'est fait ressentir jusque dans le milieu horloger, Pro Plating a poursuivi sa démarche d'amélioration continue, tant au niveau éthique, social ou environnemental.

Dans cette optique, plusieurs points de notre société ont été modifiés ou améliorés afin d'être plus optimaux.
Ces derniers sont, entre autres ;

- La suppression des composés bifluorés dans notre bain d'activation pour l'acier inox ;
 diminution de notre consommation de produits chimiques.
- La mise en place du séchage à l'eau en lieu et place de l'alcool isopropylique ;
 diminution de notre consommation de produits chimiques et amélioration des postes de travail.
- Installation du pilotage à distance de notre chaudière à pellets ;
 amélioration de la gestion du chauffage selon nos besoins pour une meilleure efficience et consommation.
- La promotion de l'utilisation plus appuyée du scanner en lieu et place de copies papier pour certaines tâches administratives et de suivi ;
 réduction de notre consommation de papier.

Nous avons eu un contrôle des installations par la SUVA qui a permis d'avoir des réflexions constructives sur nos installations. Ce contrôle a été validé et conforme aux exigences en vigueur et aux lois existantes.

Nous avons également eu un contrôle de l'office de l'environnement qui a validé notre entreprise comme conforme et répondant aux lois environnementales suisses en vigueur.